AM

VILLE DE JUILLAC (Corrèze)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-50

SÉANCE DU 22/06/2016

PRÉSENTS : FARGETAS, DARTIGEAS, LAVAUD, LAURENT, COUSTY, SEMBLAT, GUIGNARD, VALLAS, JARRIGE, LE SOLLIEC, BOISSIERAS.
EXCUSES : CROISY, LEBRUN
ABSENTS : CROUZILLAT, TREUIL,

Membres	15
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme FARGETAS Josette
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Olivier GUIGNARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2016

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°1.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la demande de modification du PLU de Monsieur Rodolphe, un registre d'observation a été mis en place en mairie du 21/03/2016 au 21/04/2016 inclus. Les Personnes publiques associées consultées ont toutes émis un avis favorable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre à sont tour un avis sur ce dossier. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du PLU.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
12 JUIL. 2016
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait à Juillac
Le 22/06/2016
Transmis le 22/06/2016

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,
Josette FARGETAS

19350

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.